

COMPTE RENDU
Date de la réunion : 03 octobre 2018 Lieu : DPRPM- salle 1
Objet de la réunion : Comité de suivi des mesures de réduction et de compensation du contournement de BEYNAC – Réunion n°3

La troisième réunion du Comité de suivi des mesures de réduction et de compensation s'est tenue le 03 octobre 2018 à la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités (DPRPM).

La liste des participants à cette première réunion est jointe en **annexe 1**.

Le support de présentation est joint en **annexe 2**.

Le présent compte rendu est diffusé à l'ensemble des participants et en mairies des 4 communes concernées par le projet.

Il est mis à disposition du public sur le site institutionnel du Conseil départemental de la Dordogne selon le lien suivant :

https://www.dordogne.fr/contournement_de_beynac/comite_de_suivi_des_mesures_de_reduction_et_d_e_compensation/1296-3

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

1 - avancement du chantier (cd 24)

2 - mesures d'évitement et de réduction

Présentation des mesures réalisées depuis le comité de suivi du 20/06/2018

Visite interservices de l'Etat du 18/09/2018 (**seged**)

3 - mesures compensatoires additionnelles

Présentation du dossier complémentaire déposé le 28/09/2018 (**cd 24 /cen**)

4 – mesures compensatoires : avancement des études

A. Couasnes de Fayrac et du Pech

Rappel des objectifs et inventaires espèces (**cen**)

Projet d'exécution et plan de gestion (**epidor**)

B. Ile du Coux : objectifs, inventaires et plan de gestion (**cen**)

5 - contractualisation (avenant à la convention cen-epidor, convention d'application n°2, arrêté de prescriptions complémentaires, ...) **et calendrier (cd 24)**

6 - questions diverses

1 - AVANCEMENT DU CHANTIER (CD 24)

Visite interservices de l'Etat du 18-09-2018

La visite de contrôle inter-services de l'Etat a eu lieu sur site le mardi 18 septembre 2018 en présence de la DDT, la DREAL et l'AFB.

Elle avait pour objectif de vérifier la conformité des travaux aux prescriptions de l'arrêté d'autorisation sur l'ensemble des thématiques environnementales.

Le bilan de la visite est positif. Les services de l'Etat ont souligné le caractère exemplaire du chantier.

Certains points particuliers ont néanmoins été relevés :

- assainissement provisoire : assurer la continuité des exutoires en rive droite Fayrac et rive gauche Pech (au niveau des estacades en remblai en cours) ;
- stockage des bois : réaliser le broyage rapidement pour éviter l'installation des espèces ;
- plantes invasives (notamment rive gauche Fayrac) : bien neutraliser les terres de décapage pour ne pas disséminer les espèces invasives sur les secteurs identifiés ;
- bâche amphibiens : à conforter à Fayrac rive droite.

 **Pour chacune de ces thématiques**, le Département produira lors d'un prochain bilan un rapport photographique des actions mises en œuvre.

Prototype pile (béton teinté RAL 1019)

Le béton teinté avec le colorant Chryso RAL 1019 dosé à 10 kg / m³ est validé par M. l'Architecte des Bâtiments de France lors d'une réunion in situ en date du 19 septembre 2018.

Dès lors, tous les bétons apparents des ouvrages du contournement de Beynac seront réalisés conformément aux caractéristiques du béton validé.

⇒ **Pour répondre aux services de l'Etat**, le Département et son Maître d'œuvre précisent que l'ensemble des convenances ont été vérifiées avec l'ajout du colorant.

Avancement du chantier : Cf. diaporama

- ⇒ **Pour répondre aux services de l'Etat**, il est précisé :
- Les estacades ne sont pas continues sur la largeur du cours d'eau et laissent ainsi une travée navigable conformément à l'arrêté préfectoral de restriction de la navigation fluviale.
 - Les déboisements sont achevés et celui en rive gauche de Fayrac a été réalisé en présence de la gendarmerie pour contenir les actions et l'intrusion des opposants pendant cette phase du chantier.
 - Les marchés de travaux restant à attribuer concernent les terrassements et chaussées de la section courante, la dernière fouille archéologique de « Grange de Vergne » sur la commune de Vézac, les aménagements paysagers et les mesures compensatoires.

2 - MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

Le Département signale que les actions en faveur de l'environnement sont rendues difficiles par les nombreuses dégradations des opposants au projet (clôtures, bâches, big-bag, matériels,...).

La SEGED a présenté les mesures réalisées depuis le Comité de suivi du 20/06/2018.

⇒ **Pour répondre aux services de l'Etat**, il est précisé :

- L'abattage des arbres à enjeu : repérage et marquage des arbres favorables aux chiroptères pour un abattage dit « doux » a été réalisé conformément à la méthodologie précisée au « PPE déboisement et défrichage ».
- Du bois est d'ores et déjà stocké pour réaliser les futurs hybernaculums.
- Il est précisé que le Journal environnement de l'entreprise est disponible pour les services de l'Etat sur demande à la Maison de chantier de Vézac.

3 - MESURES COMPENSATOIRES ADDITIONNELLES

Le CEN a présenté les deux mesures compensatoires additionnelles proposées dans le dossier complémentaire déposé récemment à la DDT :

- Aménagement de l'ancienne gare de Fayrac,
- Acquisition et sécurisation fours à chaux de Domme.

Cf. diaporama

⇒ **Pour répondre aux services de l'Etat**, il est précisé :

- L'aménagement de l'ancienne gare de Fayrac sera positivement colonisé par le Petit rhinolophe (basé sur des retours d'expérience du CEN). L'étude de leur territoire de chasse a conditionnée le choix des lieux pour éviter toute collision avec les véhicules (priorisation de la végétalisation derrière le bâtiment, aspect minéral préservé devant la gare - ce qui est conforme à la demande de l'ABF sur le plan paysager).

⇒ **En conclusion**

- Ces mesures compensatoires additionnelles ne font pas l'objet d'observation particulière de la part de l'Etat.
- Leur mise en œuvre sera confiée au CEN qui assure déjà la réalisation des autres mesures compensatoires.

4 – MESURES COMPENSATOIRES : AVANCEMENT DES ETUDES

A. Couasnes de Fayrac et du Pech

Le CEN a fait un rappel des objectifs des mesures compensatoires afférentes, à restauration des couasnes de Fayrac, du Pech, à l'île du Coux et Bigaroque et a présenté l'inventaire des espèces réalisé.

EPIDOR a présenté le projet d'exécution et les principes généraux du plan de gestion associés à ces mesures.

B. Ile du Coux : les objectifs, inventaires et plan de gestion ont été également exposés par le CEN et EPIDOR.

⇒ **Précisions des services de l'Etat**

- Les travaux inhérents aux mesures compensatoires et notamment de restauration des couasnes sont couverts par l'arrêté préfectoral. Il est proposé qu'ils fassent l'objet d'une information/communication préalable en raison de leur concomitance avec la fin du chantier des ouvrages.
- Les services de l'Etat attirent l'attention sur le fait qu'il faudra envisager d'interdire provisoirement la circulation des canoës dans les couasnes une fois restaurées, pour éviter les dégradations.
- Concernant la peupleraie sur l'île du Coux et Bigaroque, il est rappelé qu'elle fait l'objet d'autorisation d'occupation temporaire jusqu'en 2020 et par ailleurs qu'une régularisation foncière du Domaine Public Fluvial est en cours.

⇒ **Discussions sur les projets de restauration des couasnes**

- Couasne de Fayrac : aménager l'ouverture de couasne en amont de la pile P6 de l'ouvrage de Fayrac pour éviter les affouillements entre les ouvrages routier et ferroviaire.
- Couasne du Pech : optimiser le dimensionnement des travaux projetés.

5 - CONTRACTUALISATION ET CALENDRIER

Le Département a présenté les contrats restants à intervenir entre le Département, le CEN et EPIDOR pour la mise en œuvre de ces mesures compensatoires ainsi que leur calendrier prévisionnel.

Questions diverses / discussion :

Espèces cibles

Les Services de l'Etat, après précisions du CEN, indiquent la possibilité de compléter le suivi des espèces cibles, pour analyser l'efficacité des mesures compensatoires dans le cadre du plan de gestion.

Contact EDF

Le maître d'œuvre demande aux services de l'Etat d'avoir un contact à EDF pour connaître les lâchers d'eau et les variations possibles de la nappe d'accompagnement : L'interlocuteur est M. Bernard MAS, gestionnaire de vallée.

Prochaine échéance :

La prochaine réunion du comité de suivi des mesures de réduction et compensation aura lieu le **Mercredi 23 janvier 2019 – 14h**

Annexe 1- FEUILLE DE PRESENCE ET DE DIFFUSION :

Annexe 2- DIAPORAMA

DGA DE L'AMENAGEMENT ET DES MOBILITES

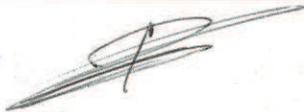
Direction du Patrimoine Routier,
Paysager et des Mobilités

Feuille de présence

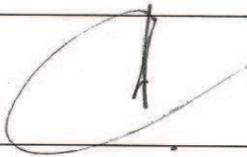
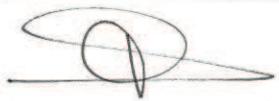
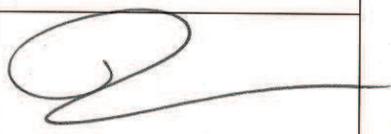
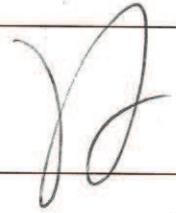
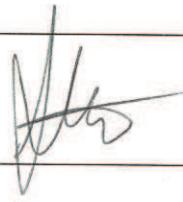
Date de la réunion : 03 Octobre 2018

Lieu : DPRPM- salle 1

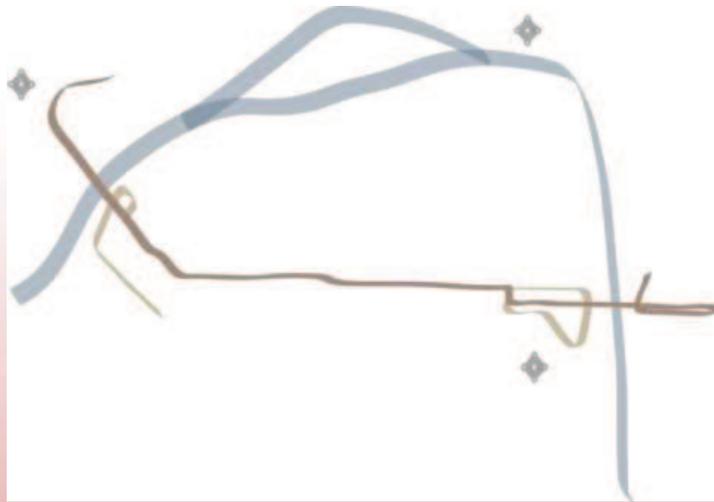
Objet de la réunion : Comité de suivi des mesures de réduction et de compensation du contournement de BEYNAC

Nom - Prénom	Services / Fonctions	Coordonnées mail	Signature
M. Arnaud DELBARY	DREAL Nouvelle Aquitaine/ SPN/DBEC/DREP	arnaud.delbary@developpement- durable.gouv.fr	
Mme Isabelle VAUQUOIS	DREAL Nouvelle Aquitaine/ SAHC/DAP/DSP	isabelle.vauquois@developpement- durable.gouv.fr	
Mme Emilie DUBOIS	Agence Française pour la Biodiversité – Antenne de Périgueux	emilie.dubois@afbiodiversite.fr	
M. Frédéric LADEUIL	Agence Française pour la Biodiversité – Antenne de Périgueux	frederic.ladeuil@afbiodiversite.fr	
M. Eric FEDRIGO	DDT 24/ SEER/EMN	eric.fedrigo@dordogne.gouv.fr	
M. Hugo MAILLOS	DDT 24/ SEER/EMN	hugo.maillos@dordogne.gouv.fr	
Mme Valérie LAROSIERE	DDT 24 /SEER	valerie.larosiere@dordogne.gouv.fr	
M. Alain LAUMON	DDT 24 / SEER	alain.laumon@dordogne.gouv.fr	
M. Philippe FAUCHET	DDT 24 / SEER	philippe.fauchet@dordogne.gouv.fr	Présent

M. Thierry JULLIEN	DDT 24/ SCAT/GE	thierry.jullien@dordogne.gouv.fr	
Mme Céline DELRIEUX	DDT 24/ SCAT	celine.delrieux@dordogne.gouv.fr	
M. Eric BRANDT	ONFCS	eric.brandt@onfcs.gouv.fr	
M. Frédéric FERRANDON	ONFCS	frederic.ferrandon@onfcs.gouv.fr	
M. Richard GENET	ARS / Santé Environnement	richard.genet@ars.sante.fr	
M. Emmanuel ROLLAND	ARS / Santé Environnement	emmanuel.rolland@ars.sante.fr	
M. Roland THIELEKE	EPIDOR	r.thieleke@eptb-dordogne.fr f.moinot@eptb-dordogne.fr	représenté F. ROINOT ↓ Moinot
M. Maxime COSSON	Conservatoire des Espaces Naturels – Antenne Dordogne	m.cosson@cen-aquitaine.fr	
M. Vincent LABOUREL	Conservatoire des Espaces Naturels – Antenne Dordogne	v.labourel@cen-aquitaine.fr	
M. Jean-Marie RAMPNOUX	Fédération départementale des pêcheurs de la Dordogne	federation.peche.24@gmail.com	Absent.
M. Jean-Michel RAVAILHE	Fédération départementale des pêcheurs de la Dordogne	↓	
M. Jacky BESSE	Fédération départementale des pêcheurs de la Dordogne - Administrateur	besse.jacky@wanadoo.fr	
M. Vincent PETIT	SETEC / TPI	vincent.petit@tpi.setec.fr	
M. Olivier BRUANT	SETEC / TPI	olivier.bruant@tpi.setec.fr	

M. Florent MARIE	SEGED / Coordination environnementale	fmarie@seged-environnement.com	
M. Marc BECRET	CD 24 / Directeur Général des services	m.becret@dordogne.fr	
M. Sébastien DE MAZERAT	CD 24 / Directeur Général Adjoint de l'Aménagement et des Mobilités	s.de-mazerat@dordogne.fr	
Mme Isabelle ALBRAND	CD 24 / Directrice du Patrimoine Routier Paysager et des Mobilités (DPRPM)	i.albrand@dordogne.fr	
M. Sébastien BISSON	CD 24 / DPRPM / Pôle Maîtrise d'Œuvre	s.bisson@dordogne.fr	
M. Jacques FOREST	CD 24 / DPRPM / Pôle Maîtrise d'Ouvrage	j.forest@dordogne.fr	
Mme Delphine FAUCHER	CD 24 / DPRPM / Service Ordonnancement Pilotage et Coordination	d.faucher@dordogne.fr	
Mme Laure ROUSSELLE	CD 24 / DPRPM / Service Ordonnancement Pilotage et Coordination	l.rouselle@dordogne.fr	
Mme Raphaëlle DEFFREIX	CD 24 / DPRPM / Service Ordonnancement Pilotage et Coordination	r.deffreix@dordogne.fr	
M. Guy DAUVIGIER	CD 24 / DPRPM / Unité d'Aménagement de Sarlat	g.dauvigier@dordogne.fr	
Mme Martine GRAMMONT	CD 24 / Directrice de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD)	m.grammont@dordogne.fr	
M. Stéphane WAGNER	CD 24 / DEDD / Mission développement durable	s.wagner2@dordogne.fr	
M ^{me} ALEZIER Stéphanie	SEGED	salezier@seged-environnement.com	

COMITÉ DE DE SUIVI DES MESURES DE REDUCTION ET DE COMPENSATION CONTOURNEMENT DE BEYNAC



CSMRC n°3 du 03 OCTOBRE 2018

Beynac

Auteur : DPRPM/ PMOA/SOPC

03-10-2018

ORDRE DU JOUR

1 - AVANCEMENT DU CHANTIER (CD 24)

2 - MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

Présentation des mesures réalisées depuis le comité de suivi du 20/06/2018 et la visite interservices de l'Etat du 18/09/2018 (SEGED)

3 - MESURES COMPENSATOIRES ADDITIONNELLES

Présentation du dossier complémentaire déposé le 28/09/2018 (CD 24 /CEN)

4 – MESURES COMPENSATOIRES : avancement des études

a. couasnes de Fayrac et du Pech

Rappel des objectifs et inventaires espèces (CEN)

Projet d'exécution et plan de gestion (EPIDOR)

b. île du Coux : objectifs, inventaires et plan de gestion (CEN)

5 - Contractualisation (avenant à la convention CEN-EPIDOR, convention d'application n°2, arrêté complémentaire, ...) **et calendrier (CD 24)**

6 - Questions diverses

Beynac

Auteur : DPRPM/ PMOA/SOPC

03-10-2018

2

Contournement de Beynac

Vue d'ensemble

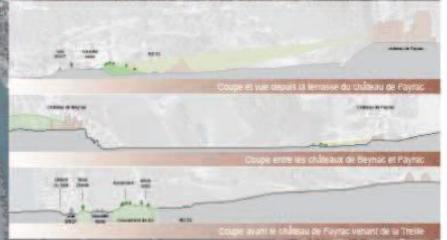


Vue depuis le chateau de Beynac vers Fagnac

Vue depuis le chateau de Monpuy vers Fagnac



Vue en plan de l'ensemble du projet 1/30000



Coupe longitudinale

0+10

Beynac

Auteur : CD 24 / DPRPM

03-10-2018

3



1 - AVANCEMENT CHANTIER

Visite interservices de l'Etat du 18-09-2018



1 - AVANCEMENT CHANTIER

Prototype pile (béton teinté RAL 1019) : validation ABF du 19-09-2018



1 - AVANCEMENT CHANTIER

OA Pech Rive droite

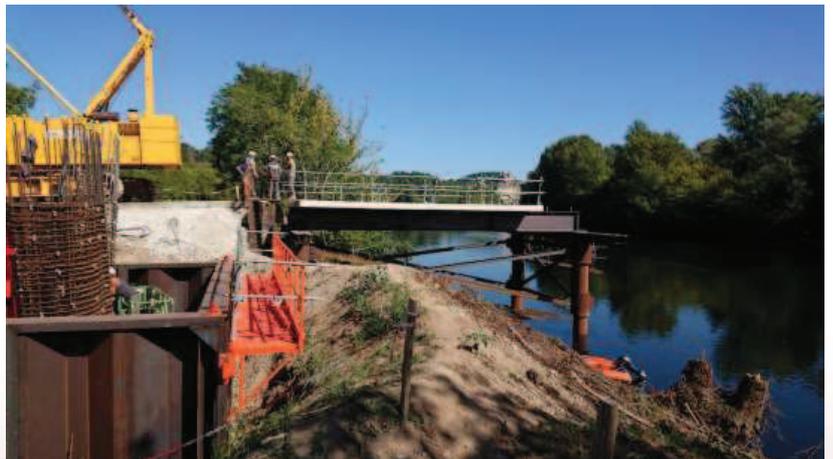
MOE : Setec

Ent. : Bouygues TPRF/MAEG

Estacade métallique en cours

C0 pieux bétonnés

P1 coffrage-ferraillage élévation



1 - AVANCEMENT CHANTIER



OA Pech Rive gauche
MOE Setec
Ent. Gpt Bouygues TPRF/MAEG

Pieux P7 coffrage ferrailage semelle

Déboisement



1 - AVANCEMENT CHANTIER



Pont rail des Milandes
MOA-MOE : SNCF Réseau
Ent. : Bouygues TPRF-LAURIERE

Installations de chantier



1 - AVANCEMENT CHANTIER

Cuvelage PRa des Milandes

MOE : Setec

Ent. : Bouygues TPRF - MAEG

Terrassement et rempli des matériaux



1 - AVANCEMENT CHANTIER

Dévoisement RD53/VC2

MOE : CD24

Ent. : Chasse-Garrigou-Foucoeur

Structure chaussées
Ouest VC de La Treille



Bassin
Est VC de La Treille

1 - AVANCEMENT CHANTIER

OA Fayrac Rive gauche

MOE : Setec

Ent. : Ent. : Bouygues TPRF/MAEG

Déboisement réalisé et piste de chantier en cours



1 - AVANCEMENT CHANTIER

OA Fayrac Rive droite

MOE : Setec

Ent. : Ent. : Bouygues TPRF/MAEG

P7 P8 Semelles bétonnées
C9 pieux bétonnés



Estacade remblai en cours



2 – AVANCEMENT MESURES D'EVITEMENT ET REDUCTION DEPUIS LE COMITE DU 20/06/2018



2 – AVANCEMENT MESURES D'EVITEMENT ET REDUCTION DEPUIS LE COMITE DU 20/06/2018

Suivi environnemental de la SEGED des différents secteurs de travaux du 20/06/18 au 30/09/18 :

- Des visites hebdomadaires de chantier associées à une fiche de contrôle environnement ont été réalisées
 - ➔ Chantier de Fouilles de la treille : 5 (fin comblement 10/08)
 - ➔ Chantier déviation RD53 VC2 : 2 (début travaux 10/09)
 - ➔ Chantier OA : 11 (4 secteurs de travaux)
 - ➔ Chantier PRA Milandes : 4 (début de chantier 27/08)
- 4 bilans mensuels environnement transmis (juin à septembre)
- 10 fiches d'observations (n°43 à 52) réalisées concernant les documents liés au PRE, PIC, estacade, batardeaux lit mineur... (OA 6 fiches, Milandes 3 fiches, RD53 VC2 1 fiche)

2 – AVANCEMENT MESURES D'EVITEMENT ET REDUCTION DEPUIS LE COMITE DU 20/06/2018

- Gestion des espèces invasives :
 - 18/07/18 présentation des différentes espèces sur site au chargé d'environnement + protocole de gestion et cartographie fournis
 - Surveillance végétalisation des stocks de terre
 - Points environnement
- Arbres à enjeux Chiroptères / Insectes saproxyliques
 - Marquage des arbres 16/08/18 et 12/09/18 (+ relevés GPS)
 - Points environnement réalisés avec entreprise de déboisement et chargé d'environnement
 - Contrôle des coupes
 - Rapport d'intervention n°3 Déboisement Fayrac rive gauche
 - Stockage du bois pour futur aménagement écologique
- Continuité hydraulique :
 - Validation emplacement buse diam 800 mm estacade en remblai (= que sur Pech rive droite)

2 – AVANCEMENT MESURES D'EVITEMENT ET REDUCTION DEPUIS LE COMITE DU 20/06/2018

- Points sensibles :
 - Barrières petite faune sur Fayrac rive droite et sur Pech rive gauche installées jusqu'au bord de Dordogne
 - Problèmes : nombreuses dégradations par les opposants
 - Octobre : installation programmée sur Fayrac rive gauche



Fayrac rive droite

2 – AVANCEMENT MESURES D'EVITEMENT ET REDUCTION DEPUIS LE COMITE DU 20/06/2018

➤ Assainissement provisoire :

- ➔ Aménagement opérationnel sur Fayrac rive droite et Pech rive droite (bassins + fossés + filtres gabion à cailloux)
- ➔ Sur Pech rive gauche : les bassins pour le traitement des eaux de chantier sont opérationnels
- ➔ Sur Fayrac rive gauche et le secteur du PRA les Milandes : les aménagements sont programmés en Octobre
- ➔ Secteur de la Treille (RD53/VC2) : les 3 bassins sont aménagés avec présence de filtres à paille



Pech rive gauche

Beynac



Pech rive droite

Auteur : drpp



RD53 / VC2

17

2 – AVANCEMENT MESURES D'EVITEMENT ET REDUCTION DEPUIS LE COMITE DU 20/06/2018

➤ Aménagements de protection des eaux de la Dordogne :

- Les bourrelets de terre ne sont pas encore aménagés (talus > 2 m)
 - ➔ objectif = pour canaliser les eaux pluviales ruisselantes des hauts des remblais
- Les merlons en périphérie des emprises ne sont pas encore aménagés
 - ➔ objectif = concentrer et acheminer les eaux vers un point de rejet.
- ➔ Ces aménagements seront finalisés ou aménagés en fonction des caractéristiques des zones de travaux tel que le relief, la présence des estacades, l'emplacement des piles...

Beynac

Auteur : drpp

29 août 2016

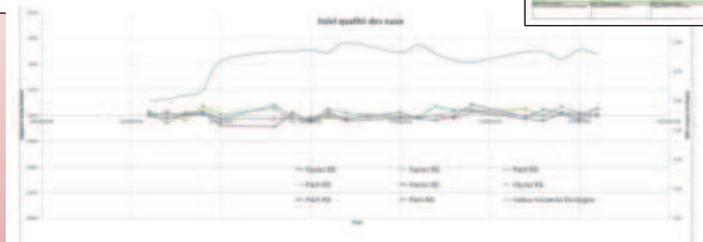
18

2 – AVANCEMENT MESURES D'EVITEMENT ET REDUCTION DEPUIS LE COMITE DU 20/06/2018

- Chargé environnement Bouygues Valentin Geneste sur secteur OA et PRA Milandes :
 - Journal environnement (hebdomadaire OA) et Reporting mensuel
 - Présentation aux entreprises : livret d'accueil et ¼ sensibilisation hebdomadaire
 - Suivi qualité des eaux
 - Mise à jour des documents (PPE..)
 - A partir de fin septembre : visite de chantier avec SEGED
- Chargée d'environnement déviation RD53 Pauline Chausse :
 - Réalisation des documents (PRE, PPE, PIC)
 - ¼ sensibilisation environnement
 - Journal environnement mensuel

2 – AVANCEMENT MESURES D'EVITEMENT ET REDUCTION DEPUIS LE COMITE DU 20/06/2018

- Suivi quotidien de la qualité des eaux de la Dordogne :
 - 4 points de prélèvements (MES, O2) par ouvrage
 - Représentation graphique dans reporting mensuel

Pas de rejet

2 – AVANCEMENT MESURES D'EVITEMENT ET REDUCTION DEPUIS LE COMITE DU 20/06/2018

- Suivi des piézomètres SNCF
 - P1 = Milieu emprise Milandes
 - P2 = Côté talus SNCF



Date	Piezomètre			Valeurs Relevées	
	1- Milieu	2- Talus	Moyenne	1- Milieu	2- Talus
23/04/2018	60.90	61.32	61.11	4.45	4.50
02/05/2018	60.71	61.07	60.89	4.64	4.75
11/05/2018	60.65	60.97	60.81	4.70	4.85
15/05/2018	60.60	60.91	60.76	4.75	4.91
25/05/2018	60.49	60.73	60.64	4.86	5.04
31/05/2018	60.48	60.76	60.62	4.87	5.06
08/06/2018	60.53	60.74	60.64	4.82	5.08
14/06/2018	60.59	60.62	60.61	4.76	5.20
22/06/2018	60.49	60.67	60.58	4.96	5.15
29/06/2018	60.36	60.52	60.44	4.99	5.30
05/07/2018	60.31	60.45	60.38	5.04	5.37
11/07/2018	60.26	60.39	60.33	5.09	5.43
20/07/2018	60.17	60.27	60.22	5.18	5.55
27/07/2018	60.08	60.16	60.12	5.27	5.66
02/08/2018	59.99	60.1	60.05	5.36	5.72
08/08/2018	59.99	60.07	60.03	5.36	5.75
17/08/2018	60	60.08	60.04	5.35	5.74
24/08/2018	59.98	60.02	60	5.37	5.8
30/08/2018	60.05	60.09	60.07	5.3	5.73
09/09/2018	60.15	60.22	60.185	5.2	5.6
14/09/2018	60.3	60.35	60.325	5.05	5.47
21/09/2018	60.18	60.22	60.2	5.17	5.6
28/09/2018	60.1	60.12	60.11	5.25	5.7

- Pas de rejet, aucune anomalie

3 - MESURES COMPENSATOIRES ADDITIONNELLES

Démolition d'un gîte de reproduction
du petit rhinolophe au lieu-dit « Le Pech »

3 - MESURES COMPENSATOIRES ADDITIONNELLES

Démolition d'un gîte à petit rhinolophe au lieudit « Le Pech »

Contexte :

Bâtiment, situé au lieu-dit « Pont du Pech » concerné par les travaux du Pont-rail des Milandes

- permis de démolir, délivré le 04 mai 2017.



3 - MESURES COMPENSATOIRES ADDITIONNELLES

Démolition d'un gîte à petit rhinolophe au lieudit « Le Pech »

Des investigations complémentaires ont été menées par le Département :

- En octobre 2017 (A.BKM)
- Le 15 juin 2018, le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) a confirmé la présence d'une colonie de reproduction du Petit Rhinolophe. 18 individus (colonie de taille moyenne pour cette espèce assez commune).
- Au cours de l'été 2018, dans le cadre d'une étude des « trajectoires de vols de la colonie de parturition de Petits Rhinolophes lieu-dit «Le Pech » (Vya Natura)
 - 9 et 10 juillet 2018 : 19 individus
 - 4 et 5 août 2018 : 26 individus
 - 20 et 21 août 2018 : 20 individus
- **Gîte qualifié de potentiel lors de l'établissement du dossier de demande de dérogation et désormais avéré**

3 - MESURES COMPENSATOIRES ADDITIONNELLES

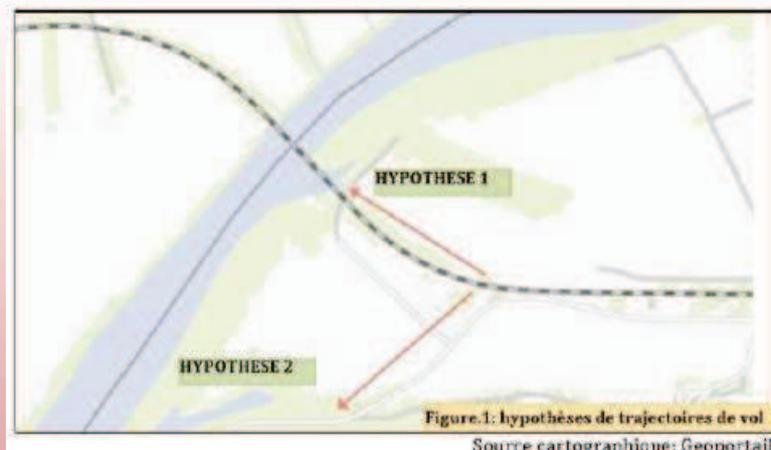
Démolition d'un gîte à petit rhinolophe au lieudit « Le Pech »

Procédure administrative

- Dérogation (*destruction, altération et dégradation de sites de reproduction*) accordée pour le Petit Rhinolophe par arrêté préfectoral n° DDT/SEER/2018/003 du 29 janvier 2018.
- Mesures compensatoires additionnelles proposées par le Département dans le cadre de l'article R.181-45 du Code de l'environnement
- Dépôt du dossier à la DDT le 28 septembre 2018
- Présentation au Comité de suivi des Mesures de Réduction et de Compensation du 3 octobre 2018

MESURES COMPENSATOIRES ADDITIONNELLES

- **Chiroptères: colonie de Petit Rhinolophe de la maison du Pech.**
- Constat: colonie moyenne (26 individus) de Petits Rhinolophes au sein d'un bâtiment devant être démoli.
- Totalité de la colonie chassant dans la ripisylve de la Dordogne.



MESURES COMPENSATOIRES ADDITIONNELLES

- Mesures compensatoires proposées:
 - Aménagement de l'ancienne gare de Fayrac (aménagement des accès, nichoirs, cloisonnement des combles, mise en place d'accroches...),
 - Peu de risque de collision avec la nouvelle route.



Beynac



Auteur : DPRPM/ PMOA/SOPC



20-06-2018

MESURES COMPENSATOIRES ADDITIONNELLES

- Mesures compensatoires proposées:
 - Acquisition et sécurisation des fours à chaux de Domme (site d'importance nationale à internationale).



Localisation de la parcelle



Beynac

Auteur : DPRPM

03-10-2018

29



4- MESURES COMPENSATOIRES

Beynac

Auteur : DPRPM /PMOA/ S.OPC

03-10-2018

30

MESURES COMPENSATOIRES: AVANCEMENT DES ETUDES

Rappel des 3 mesures compensatoires :

- la restauration d'un bras mort (couasne) en rive gauche de la Dordogne au niveau de la ripisylve du Pech sur la Commune de CASTELNAUD-LA-CHAPELLE,
- la restauration d'un bras mort (couasne) en rive droite de la Dordogne au niveau de l'ouvrage de Fayrac sur la Commune de VEZAC,
- la réouverture d'un ilot de la Dordogne sur la Commune de COUX ET BIGAROQUE.

4- MESURES COMPENSATOIRES

Rappel des objectifs : La micro-couasne de Fayrac

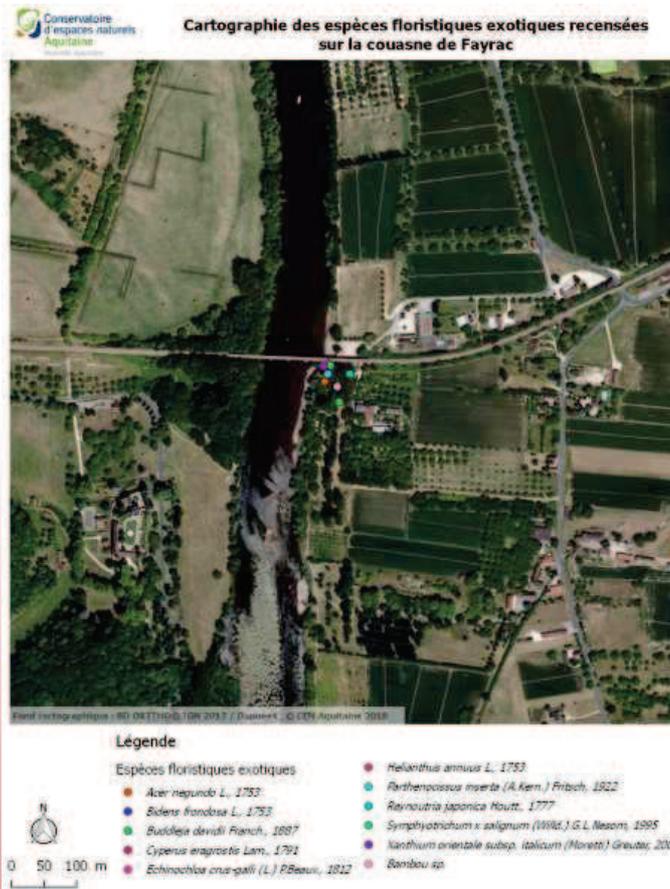
Espèce cible : espèce piscicole et notamment le Brochet

Recréation d'environ 1000m² de frayère potentielle à Brochets:

- Réouverture du bras par l'aval de manière à garantir des niveaux d'eau plus propices au frai - approfondissement de l'ordre de 1 mètre du fond du lit actuel (terrassement en déblai et évacuation d'environ 1000 à 1500 m³ de matériaux) ;
- Mise en lumière du site, pour optimiser les chances de réapparition d'herbiers aquatiques comme support de ponte;
- Restauration morphologique de la configuration physique des berges et mise en scène du fond du lit = terrassement en déblai remblai sur une trentaine de mètres de large au maximum (environ 500 m³) ;
- Plantations d'environ 250 mottes de plantes héliophytes et mise en scène d'une dizaine de souches d'arbres abattus.

La micro-couasne de Fayrac

- Enjeu espèces exotiques envahissantes



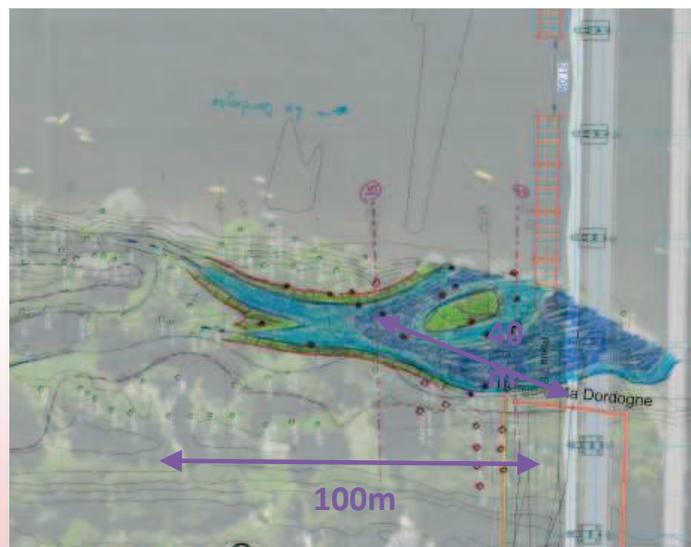
Beynac

33

Restauration Couasne de Fayrac- Vezac (RD Dordogne)



Situation initiale

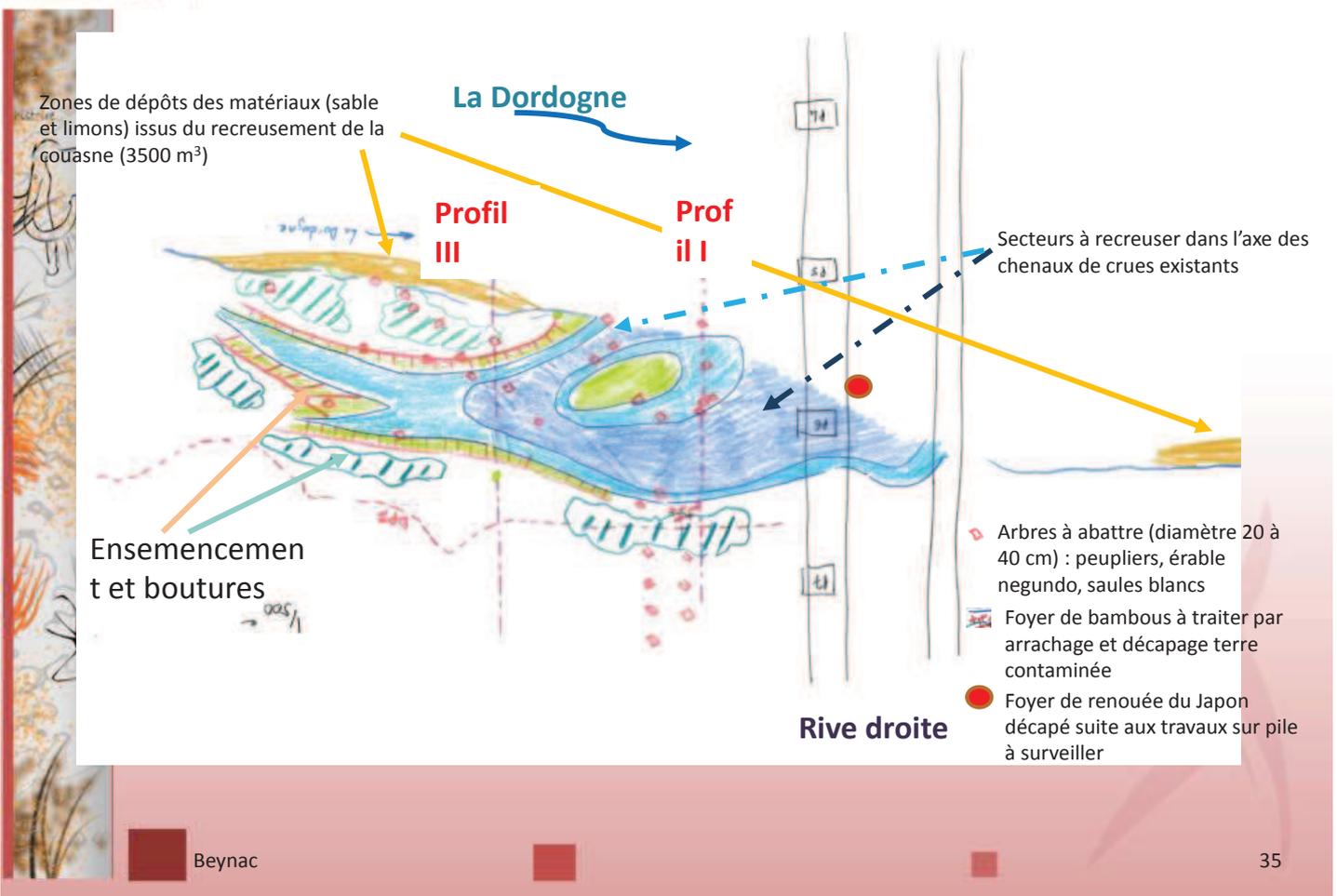


Situation projetée après restauration

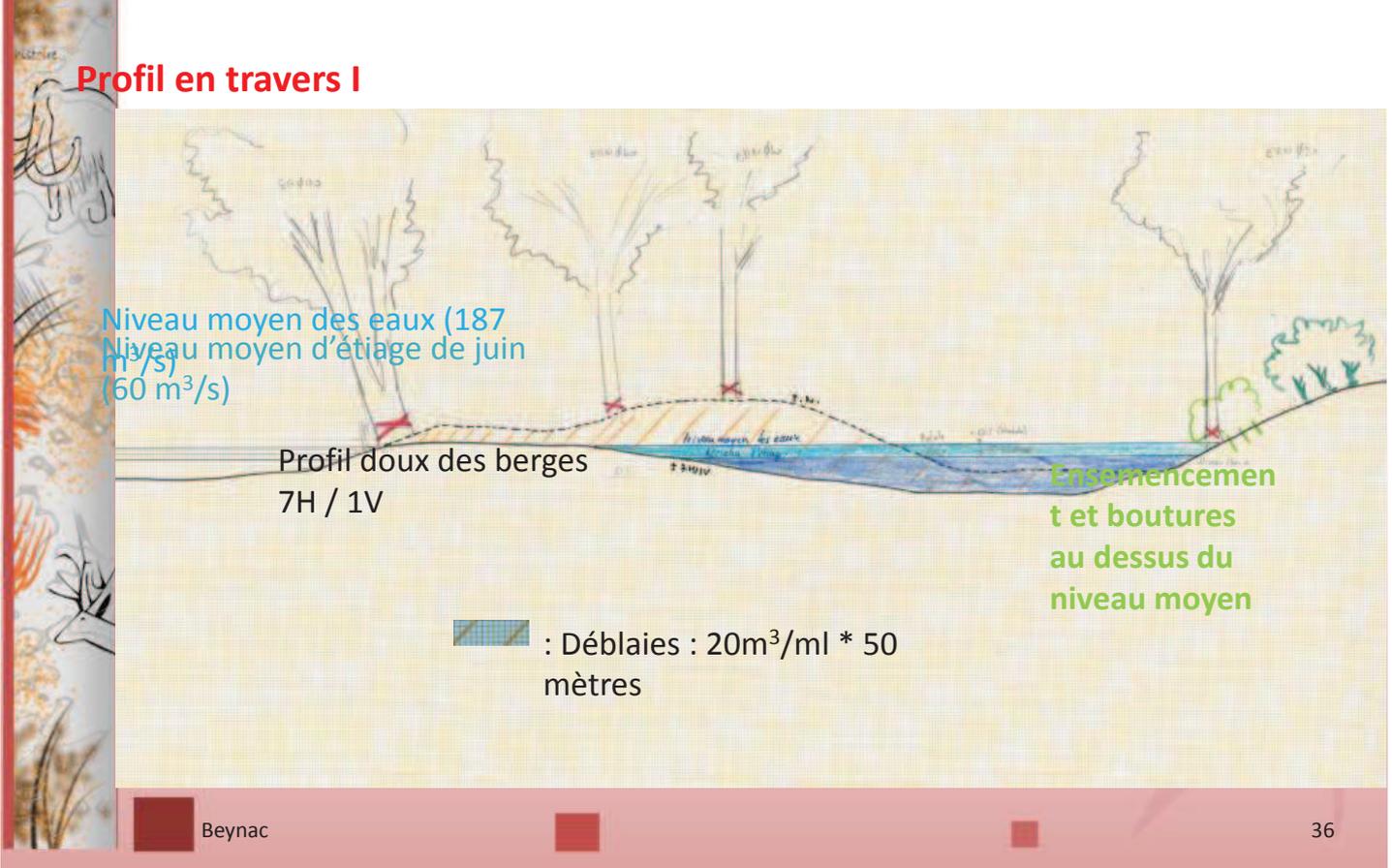
Beynac

34

Projet restauration Couasne de Fayrac- Vezac



Projet restauration couasne de Fayrac- Vezac



Projet restauration couasne de Fayrac- Vezac

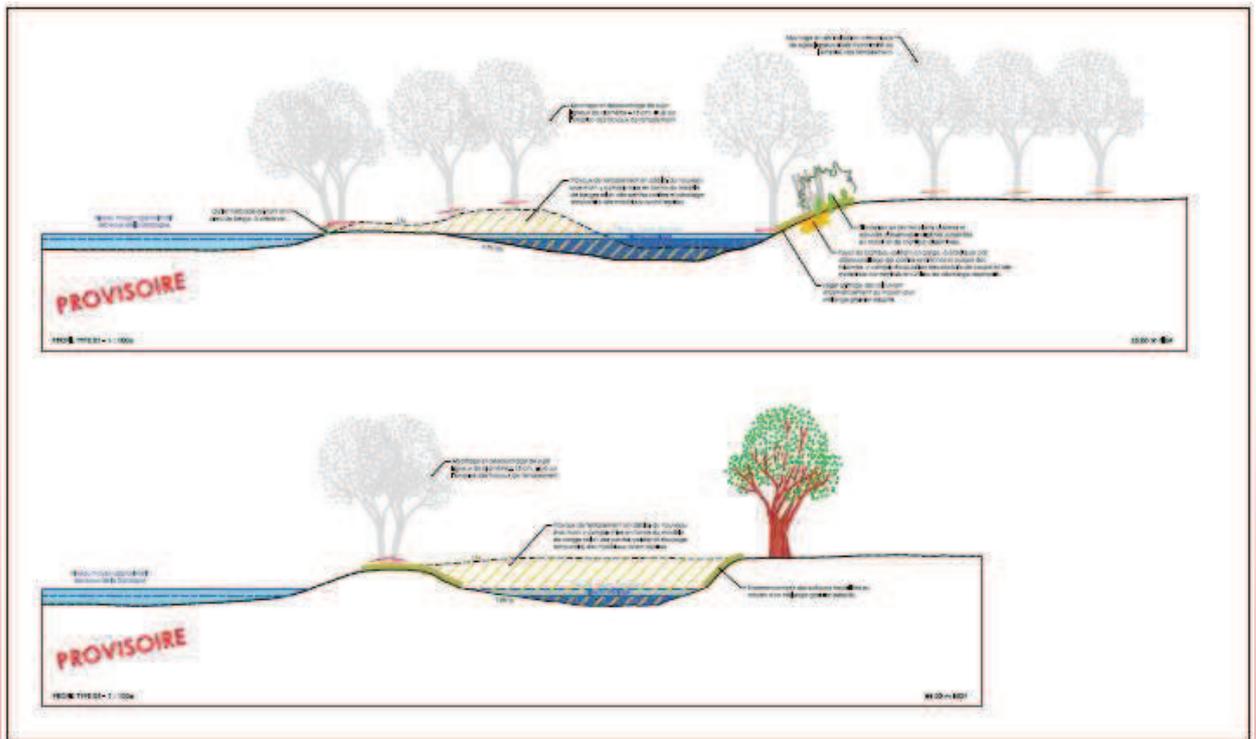
Profil en travers III

Niveau moyen des eaux (187 m/s)
Niveau moyen d'étiage de juin (60 m³/s)

Ensemencement au dessus du niveau moyen

 : Déblais : 48m³/ml * 50 mètres

Projet restauration couasne de Fayrac- Vezac





Restauration couasne Fayrac_Vezac (RD Dordogne)



 Secteurs envisagés de dépôts des matériaux issus du déblai de la couasne

 Beynac

39



Couasne de Fayrac- Vezac restaurée

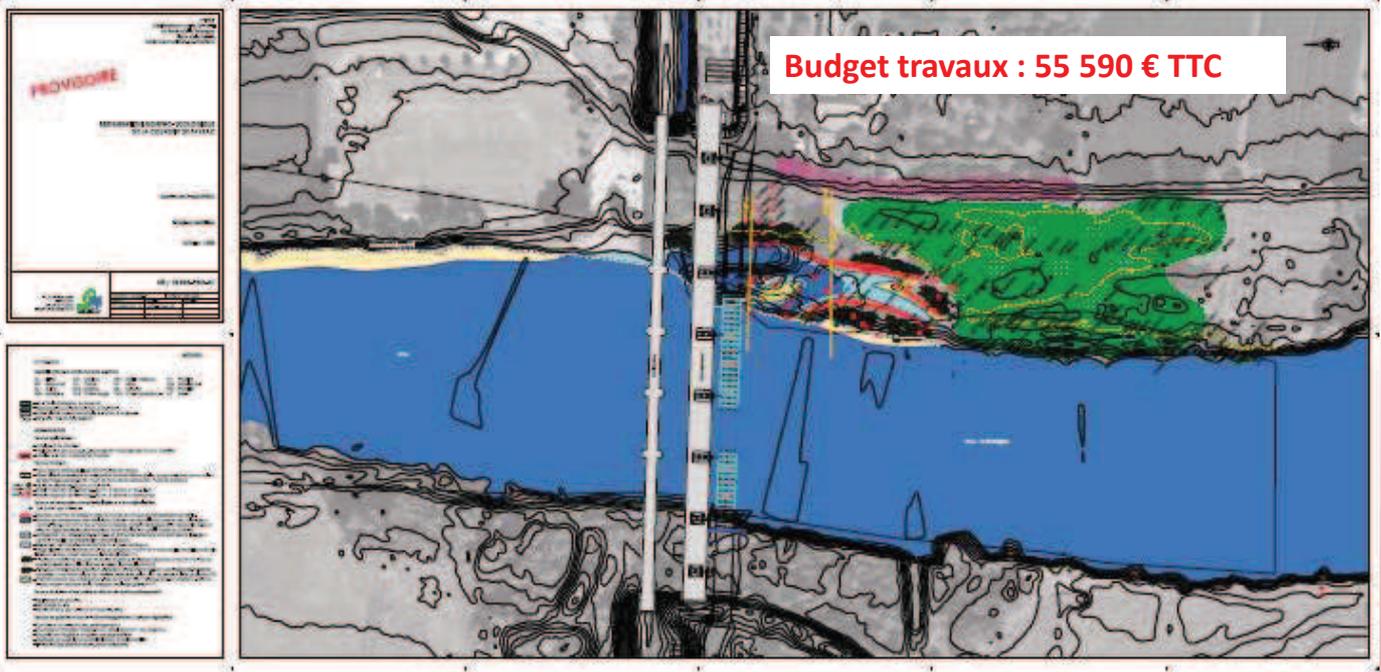
- Le milieu restauré permettra de doubler les surfaces disponibles pour la fraie du brochet
- Les abords de la couasne seront revitalisés vis-à-vis des habitats pour la Loutre (secteurs de caches : ceintures d'hélophytes et arbres buissonnants) – reconstitution d'effets lisières
- Habitats renaturés à gazons amphibies (Code Natura 2000 : 3130), habitats de grèves (Code Natura 2000 : 3270) et mégaphorbiaies (Code Natura 2000 : 6430) en lieu et place d'un sous-bois dominé par l'érable negundo (permettant ainsi de réduire la dynamique de colonisation)
- Traitement des foyers d'espèces invasives (bambous et renouée du Japon)

 Beynac

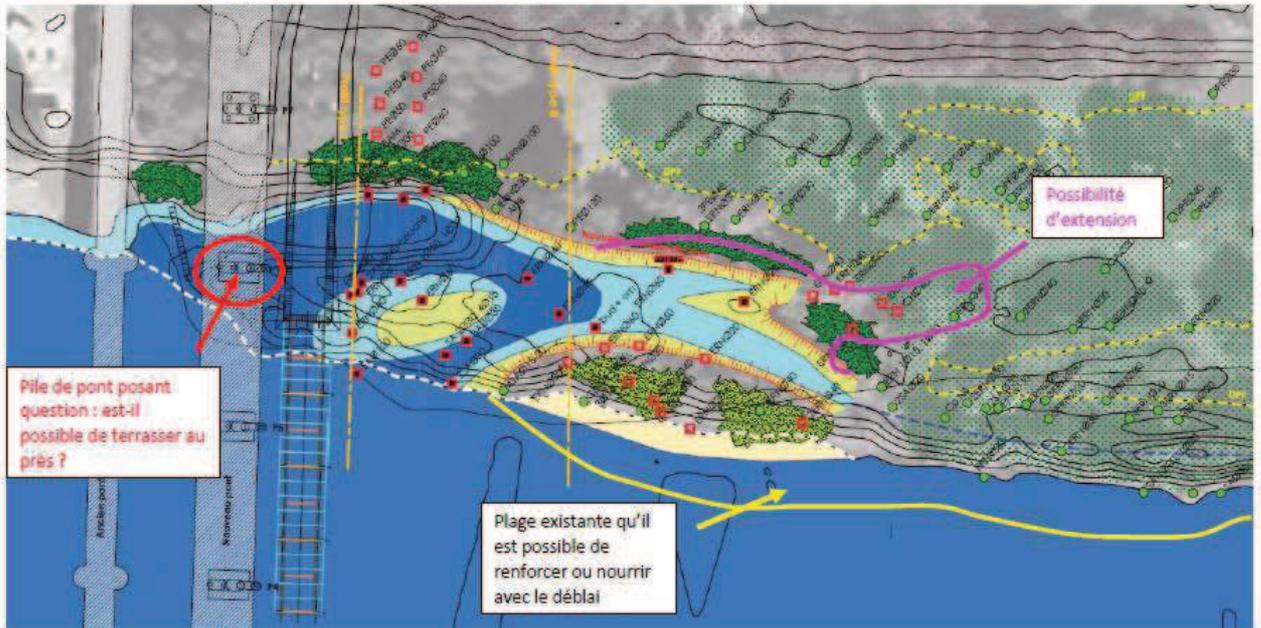
40

Restauration couasne Fayrac_Vezac (RD Dordogne)

Budget travaux : 55 590 € TTC



Restauration couasne Fayrac_Vezac : points de discussion



Rappel des objectifs : La couasne du Pech

Espèces cibles :

- Cortège de chiroptères lié aux milieux forestiers ;
- Loutre d'Europe ;
- Cortège d'oiseaux lié aux milieux boisés.

Aménagements prévus sur une surface d'environ 1,9 ha.

Rappel des objectifs des aménagements sur ce site :

- la conservation d'arbres à cavités et des interventions permettant de créer des cavités afin de favoriser les chiroptères arboricoles et les oiseaux des milieux boisés,
- la réduction de la dynamique de colonisation de l'Erable negundo et des espèces invasives au sein de la ripisylve,
- la revitalisation des habitats favorables aux espèces emblématiques des abords de la Dordogne, et en premier lieu à la Loutre d'Europe et les odonates, par réouverture des bras morts et aménagement des berges au droit du viaduc du Pech.

La couasne du Pech

- Enjeu chiroptères



La couasne du Pech

- Enjeu espèces exotiques envahissantes



Beynac

Restauration Le Pech _ La Treille (RG Dordogne)



Situation initiale

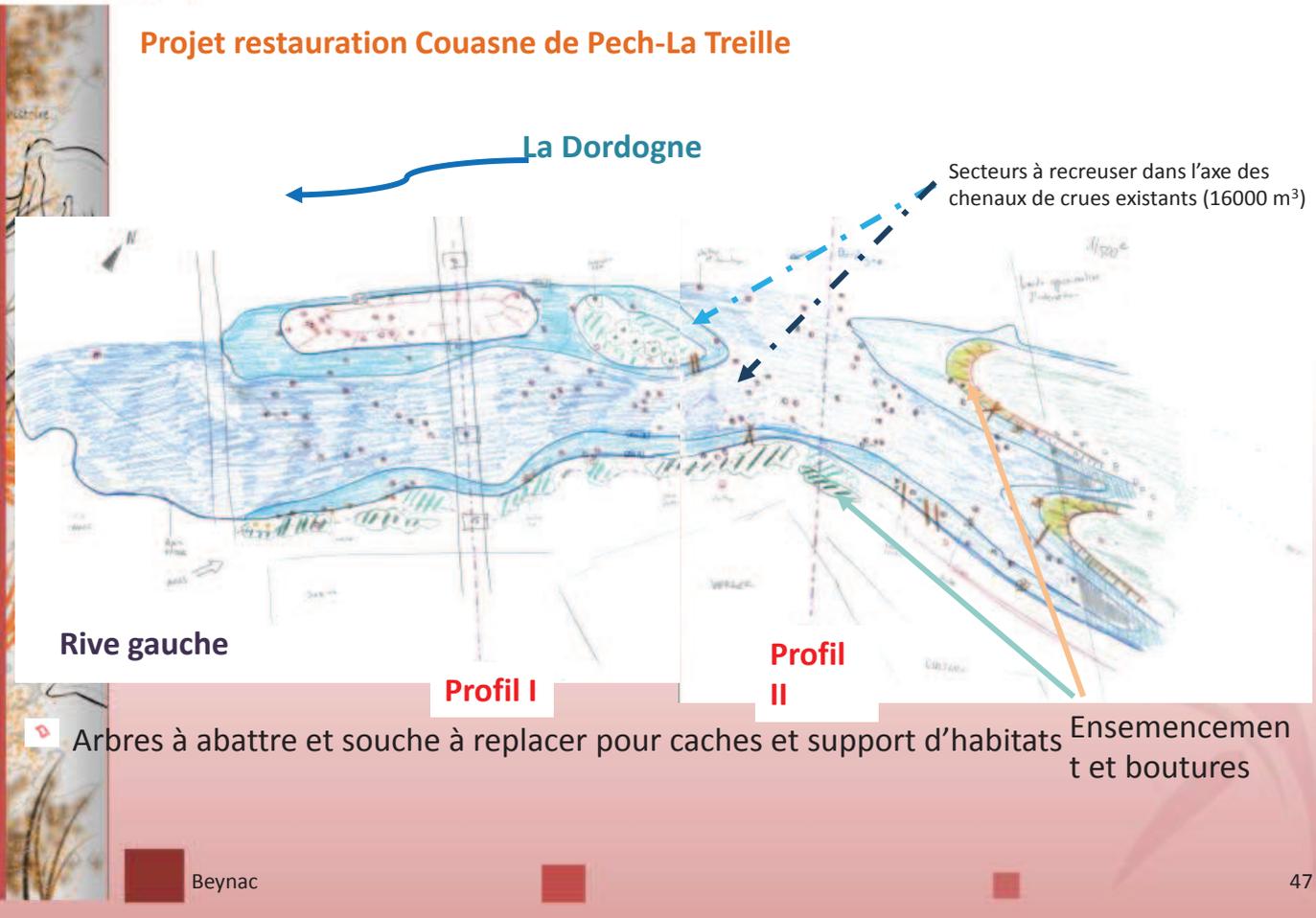


Situation projetée après restauration



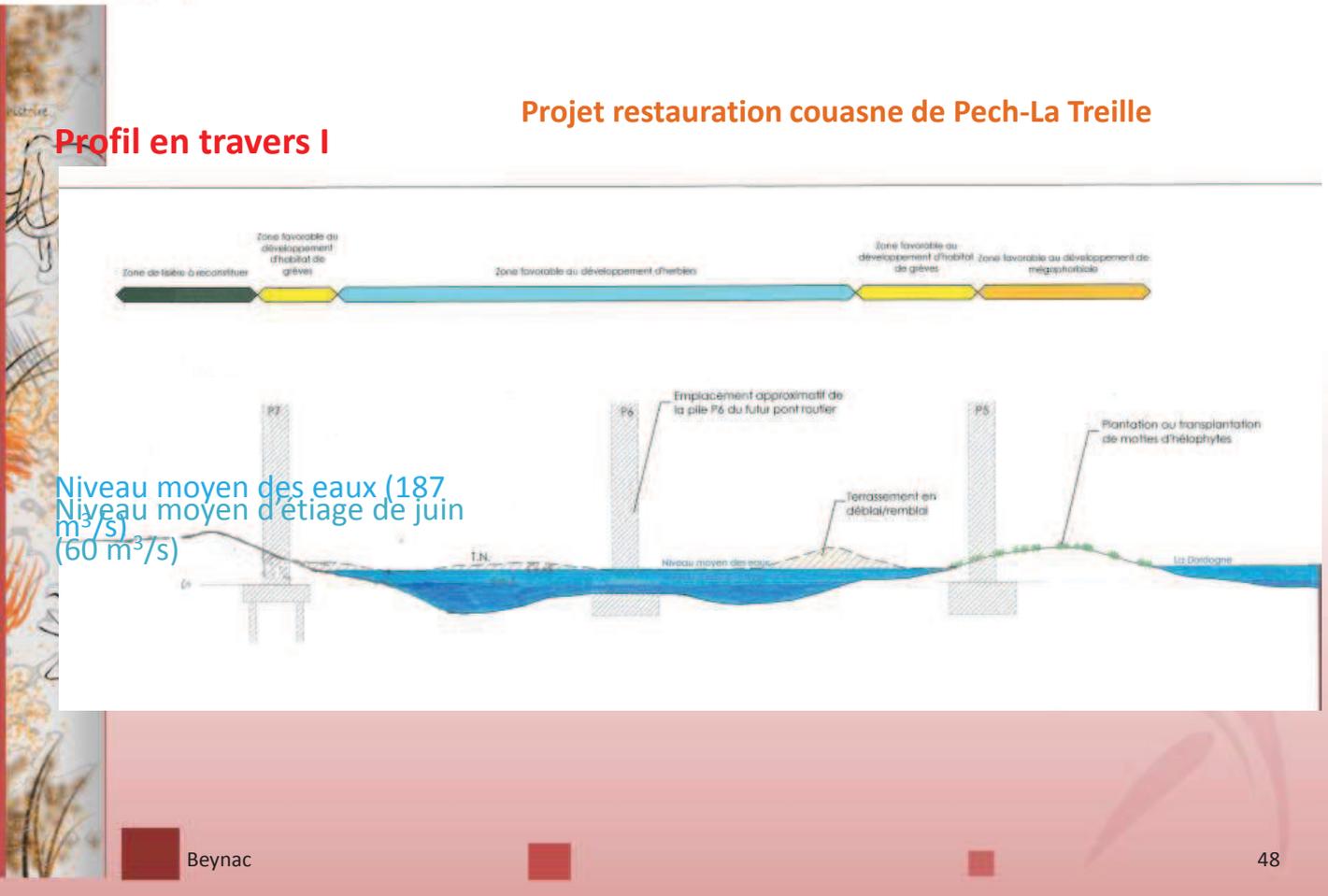
Beynac

Projet restauration Couasne de Pech-La Treille



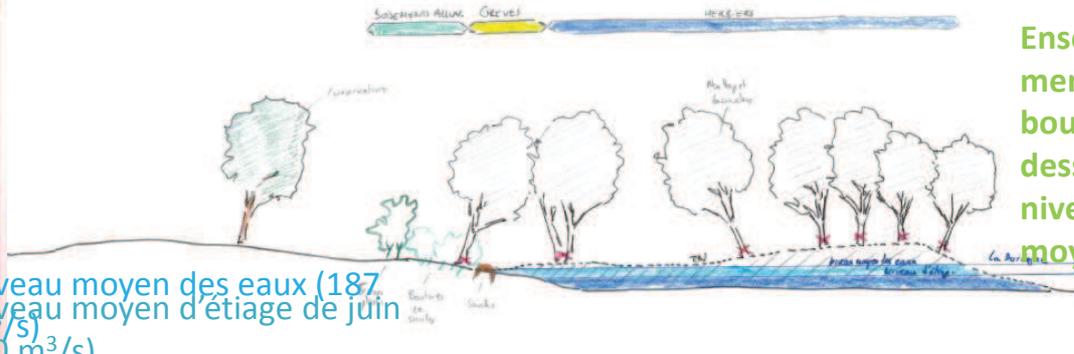
Projet restauration couasne de Pech-La Treille

Profil en travers I



Projet restauration couasne de Pech-La Treille

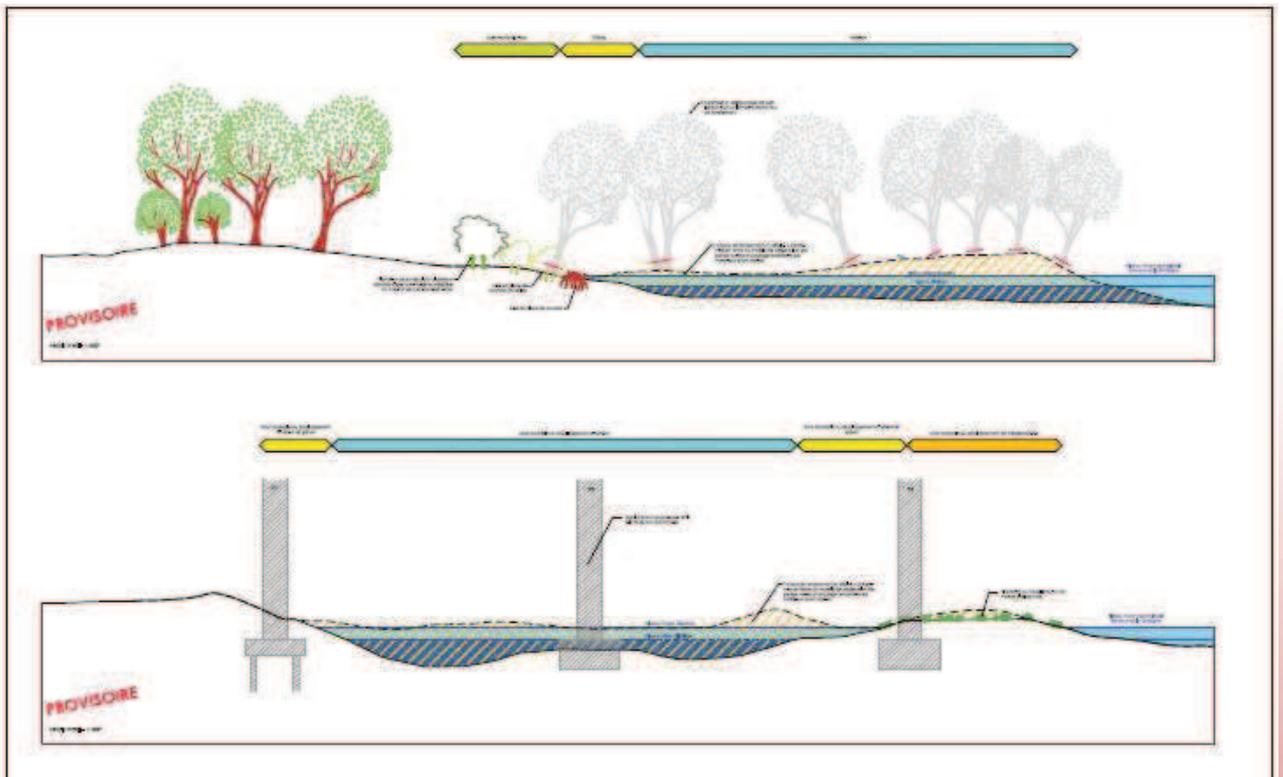
Profil en travers II



Ensemencement et boutures au dessus du niveau moyen

Niveau moyen des eaux (187 m/s)
Niveau moyen d'étiage de juin (60 m³/s)

Projet restauration couasne de Pech-La Treille



Restauration couasne Le Pech _ La Treille (RG Dordogne)



Secteurs envisagés de dépôts des matériaux issus du déblaiement de la couasne

Beynac

51

Couasne de Pech _ La Treille restaurée

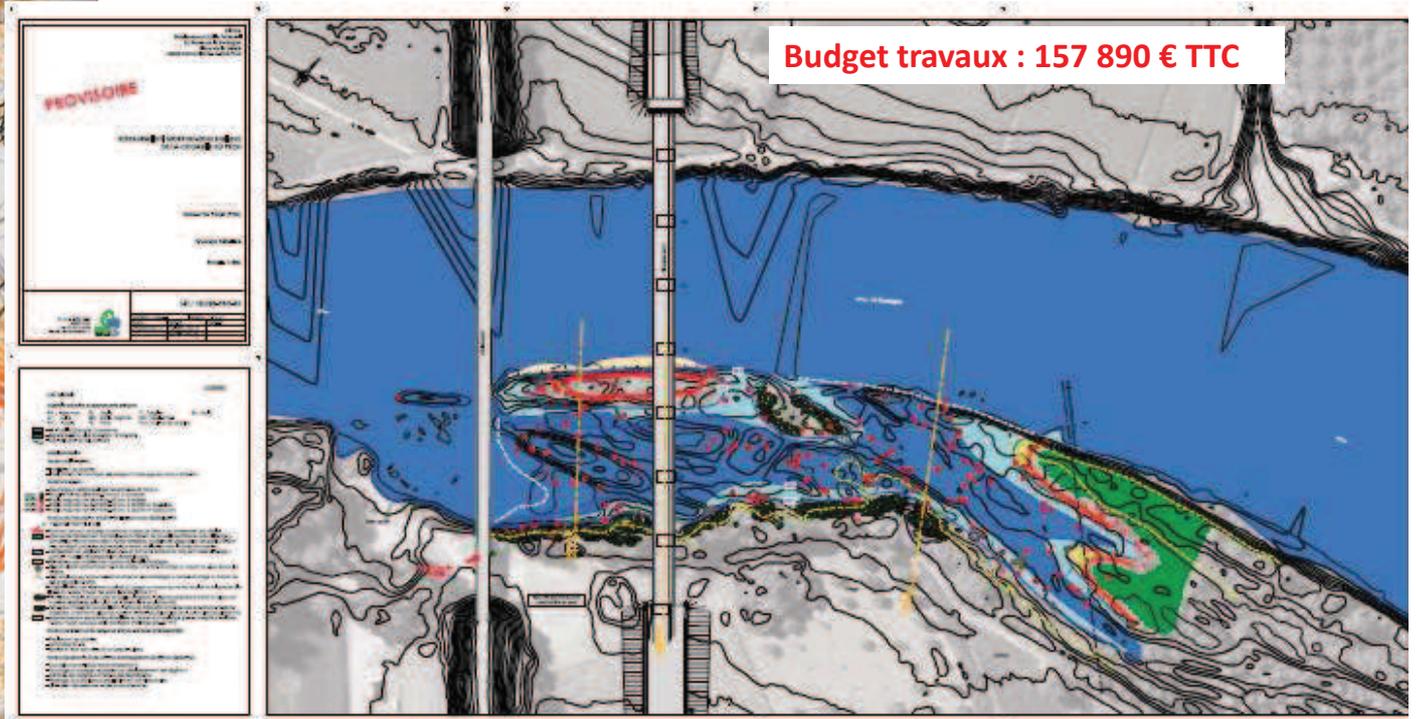
- Le milieu restauré permet d'augmenter les surfaces disponibles pour la fraie du brochet
- Les abords de la couasne seront revitalisés vis-à-vis des habitats pour la Loutre et les odonates rivulaires- reconstitution d'effets lisières, support de chasse ou d'émergence
- Habitats renaturés à gazons amphibies (Code Natura 2000 : 3130), habitats de grèves (Code Natura 2000 : 3270), mégaphorbiaies (Code Natura 2000 : 6430) en lieu et place d'un sous-bois dominé par l'érable negundo ainsi que des herbiers aquatiques dans la couasne
- Effets bénéfiques attendus aussi pour : la bouvière, les couleuvres, les odonates, le lézard sur les milieux ré-ouverts sur substrat drainant et exposé au soleil (lisières, grèves), la grenouille agile..

Beynac

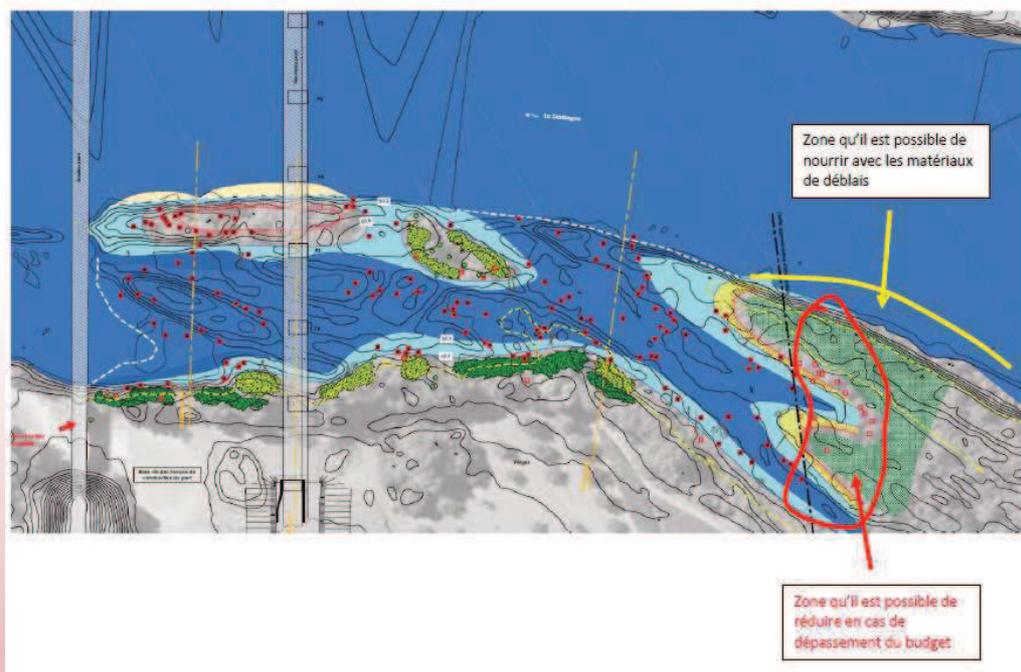
52

Restauration couasne Le Pech _ La Treille (RG Dordogne)

Budget travaux : 157 890 € TTC



Couasne de Pech_ La Treille restaurée : points de discussion



Plan de gestion des couasnes



- cartographie des milieux naturels et caractérisation de leur intérêt patrimonial, tous les 5 ans (ripisylve et milieux alluviaux)
- suivi morphologique : relevé de niveau d'eau, bathymétrie (1 an après travaux et + 5 ans et 10 ans)
- suivi piscicole 1 an après mise en service puis + 5 ans et 10 ans (Cf. dossier CNPN)
- suivi cavités à chiroptères, inventaire odonates et présence de la Loutre (épreinte, gîte)
- intervention de désobstruction légère des connexions si nécessaire (au delà de 10 ans)
- gestion des espèces invasives (après les 5 ans prévus dans le cadre des travaux (cf. dossier CNPN))

Planning en vue de la réalisation des travaux



- **Octobre – Novembre 2018** : livraison d'un DCE complet et plan de gestion des couasnes du Pech et de Fayrac
- **Janvier 2019** : consultation des entreprises pour travaux
- **Mars 2019** : choix des entreprises
- **Septembre – Octobre 2019** : réalisation des travaux sur 1,5 mois entre 15 septembre et 15 novembre

4- MESURES COMPENSATOIRES

Rappel des objectifs : l'île du Coux et Bigaroque

Îlot au sein de la Dordogne situé à 12 km en aval du projet, appartenant au Domaine Public Fluvial.

Espèces cibles : espèces d'oiseaux de milieux ouverts et semi-ouverts, oiseaux forestiers et chiroptères

Rappel des objectifs des aménagements sur ce site (6,7ha):

- Travaux sur le secteur en voie d'enfrichement sur 4,7 ha puis entretien favorisant les espèces cibles,
- Conversion de la peupleraie sur une surface de 2 ha, puis réaménagement du site et entretien favorable aux espèces cibles

L'île du Coux et Bigaroque

- Enjeu chiroptères





- Enjeu espèces exotiques envahissantes

Beynac



Légende

Espèces floristiques exotiques

- *Acer negundo* L., 1753
- *Cyperus eragrostis* Lam., 1791
- *Datura stramonium* L., 1753
- *Arthenocissus inserta* (A.Kern.) Fritsch, 1922
- *Reynoutria japonica* Houtt., 1777
- *Robinia pseudoacacia* L., 1753
- *Symphoricarpon x salignum* (Willd.) G.L. Nesom, 1995
- *Xanthium orientale* subsp. *italicum* (Morett.) Greuter, 2003



- Enjeu espèces protégées

Beynac



Légende

Espèces floristiques protégées

- *Ribes rubrum* L., 1753



- Premiers inventaires ornithologiques confirmant l'intérêt du site pour les espèces cibles:
 - plus de 40 Milans noirs comptabilisés sur le site, plusieurs nids de l'espèce recensés,
 - 6 couples de Fauvette grisette inventoriés dans la partie enrichée de l'île.
- Inventaire chiroptérologique en cours par analyse d'enregistrement acoustique.
- Site à fort potentiel faunistique



- Premières pistes de gestion :
 - Abattage de la peupleraie avec conservation des arbres creux ou morts et pouvant servir de nidification pour le milan noir,
 - Création d'un bocage arboré par implantation de haies,
 - Gestion différenciée ou tournante des milieux afin de conserver des habitats favorables à l'ensemble des espèces cibles.



5 – CONTRACTUALISATION



5– CONTRACTUALISATION

**Convention cadre du 13 novembre 2017 entre le CEN-EPIDOR-
Département pour la mise en œuvre des MC**

Acteurs

- **CEN** : suivi scientifique et bilans annuels
- **EPIDOR** : réalisation des travaux et contributions
- **Département** : obligation de résultat et financement
- **Comité de pilotage** = comité de suivi des MRC prévu par l'arrêté du 29 janvier 2018 : validation des actions et suivis

Convention cadre du 13 novembre 2017 CEN-EPIDOR-Département Calendrier

- **Fin 2018** : élaboration du projet d'exécution et plans de gestion
- **A compter septembre 2019** : Mise en œuvre des mesures compensatoires
- **2020-2050** - Suivi scientifique et actions correctrices éventuelles
 - année N+3 : première évaluation et réorientation du plan de gestion le cas échéant,
 - années N+8, N+13, N+18, N+23, N+28 : évaluations quinquennales,
 - Année N+30 : fin de suivi.

Convention cadre du 13 novembre 2017 Évaluation

Projet d'exécution et plan de gestion (CEN + EPIDOR)	30.000 € TTC
Mesures de compensation du Pech (EPIDOR)	100.000 € TTC
Mesures de compensation de Fayrac (EPIDOR)	60.000 € TTC
Mesures de compensation de COUX ET DE BIGAROQUE (EPIDOR)	85.000 € TTC
Suivi des mesures compensatoires (CEN)	35.000 € TTC
Provision pour réorientation plan de gestion (actions)(EPIDOR)	20.000 € TTC
TOTAL	330.000 € TTC

Convention d'application n°1 (2018) pour l'établissement du plan de gestion et du projet d'exécution sur les MC Pech-Fayrac-Coux

- prestations dévolues à EPIDOR : 22 500 € TTC
(établissement des profils en travers et profils en long, plans, DCE (RC, AE,CCAP, CCTP avec garantie entreprise sur 3 ans, BPU) dont calage hydraulique en lien avec la convention éclusées)
- prestations dévolues au CEN : 27 500 € TTC

Prochaines démarches :

Arrêté complémentaire : MC additionnelles

Avenant à la convention cadre CEN/EPIDOR/Département

- Actualisation des coûts
- Prise en compte des mesures compensatoires additionnelles Petit Rhinolophe.

Convention d'application n°2 (2019/2020)

- Mise en œuvre du projet d'exécution
 - . travaux septembre/octobre 2019 MC Fayrac et Pech
- Mise en œuvre du plan de gestion sur une 1^{ère} échéance (suivi)
- Mise en œuvre des mesures compensatoires additionnelles (foncier fin 2018 - travaux avril 2019 et suivi)

CALENDRIER

- 29 janvier 2018 : arrêté préfectoral AU IOTA
- 14 mars 2018 : Comité de suivi des MRC n°1: présentation générale de l'opération, du calendrier et du management environnemental
- 17 avril 2018 : réunion préparatoire CEN-EPIDOR-CD24
- 29 mai et 15 juin 2018: visite des sites de compensation
- 20 juin 2018 : Comité de suivi des MRC n°2: présentation d'une première ébauche des projet d'exécution et plan de gestion
- 03 octobre 2018 : Comité de suivi des MRC n°3: présentation du projet d'exécution et des orientations de gestion + mesures compensatoires additionnelles
- 15 novembre 2018 : livraison du projet d'exécution et du plan de gestion.
- Juin 2019: finalisation du plan de gestion de l'île de Coux suite aux inventaires avifaune du printemps 2019

Calendrier des travaux envisagé:

- > MC additionnelles Petit Rhinolophe : avril 2019
- > MC Fayrac : 2^{ème} quinzaine septembre 2019
- > MC Pech : 3 premières semaines octobre 2019
- > MC Coux : à définir

MERCI DE VOTRE ATTENTION